

Partie 1

Prêt REER – Contrat n° : _____	Demande n° : _____
--------------------------------	--------------------

Note : Certains mots et expressions ont le sens qui leur est donné à la rubrique « DÉFINITIONS » de la section H « CONDITIONS SPÉCIFIQUES » du Contrat de prêt.

A- PRÊTEUR

Industrielle Alliance, Fiducie inc. (ci-après appelée « la Société »)

B- RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPRUNTEUR

Information personnelle

Nom _____ Prénom _____ Initiales _____

Adresse _____
N° _____ Rue _____ Appartement _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

N° d'assurance sociale (NAS) _____ Date de naissance

A	A	A	A	M	M	J	J

Sexe : M F Langue : Fr. Angl.

Lieu de naissance _____ Au Canada depuis

A	A	A	A	M	M	J	J

Revenu annuel _____ \$

Téléphone : Domicile _____ Bureau _____, poste _____

Courriel _____

Information sur l'emploi

Nom de l'employeur _____ Genre d'entreprise _____

Adresse _____
N° _____ Rue _____ Appartement _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Poste occupé _____ Depuis

A	A	A	A	M	M	J	J

Employeur précédent _____

Poste précédent _____ Période à l'emploi _____

C- RENSEIGNEMENTS SUR LE COEMPRUNTEUR

Information personnelle

Nom _____ Prénom _____ Initiales _____

Adresse _____
N° Rue Appartement

_____ Code postal _____
Ville Province

N° d'assurance sociale (NAS) _____ Date de naissance _____
A A A A M M J J

Sexe : M F Langue : Fr. Angl.

Lieu de naissance _____ Au Canada depuis _____
A A A A M M J J

Revenu annuel _____ \$

Téléphone : Domicile _____ Bureau _____, poste _____

Courriel _____

Information sur l'emploi

Nom de l'employeur _____ Genre d'entreprise _____

Adresse _____
N° Rue Appartement

_____ Code postal _____
Ville Province

Poste occupé _____ Depuis _____
A A A A M M J J

Employeur précédent _____

Poste précédent _____ Période à l'emploi _____

D- RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT ET LE COURTIER DÉSIGNÉS

Nom et prénom du représentant _____

Courriel _____ Téléphone (OBLIGATOIRE) _____

Nom du courtier _____

Code du courtier _____ Code du représentant _____

Partie 2

A- ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE (OBLIGATOIRE)

a) Avez-vous déclaré faillite au cours des cinq (5) dernières années? Non Oui Dans l'affirmative, date de libération :

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

b) Au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous déposé une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*? Non Oui

Dans l'affirmative, date du certificat d'exécution intégrale

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

c) Avez-vous déjà fait l'objet d'une saisie? Non Oui Dans l'affirmative, pour quelle raison? _____

d) Est-ce que certains de vos biens ont déjà été saisis? Non Oui Dans l'affirmative, pour quelle raison? _____

B- REVENUS (OBLIGATOIRE)

Types de revenus	Emprunteur	Coemprunteur	→ À remplir s'il y a lieu. Dans un tel cas, assurez-vous que la section « Renseignements sur le coemprunteur » de la partie 1 est dûment remplie et que le formulaire TF11-1 est signé.
Revenus mensuels bruts d'emploi	_____ \$	_____ \$	
Autres revenus mensuels	_____ \$	_____ \$	
Total des revenus mensuels	_____ \$	_____ \$	= x 35 % : _____ \$ (A)

C- BILAN (OBLIGATOIRE)

ACTIF	PASSIF
<p>Résidence principale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix d'acquisition : _____ \$ • Valeur marchande : _____ \$ <p>Véhicules – achat seulement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle et année : _____ • Valeur marchande : _____ \$ <p>Épargne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrée : _____ \$ • Non enregistrée : _____ \$ <p>Autre éléments d'actif (Spécifier.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type d'actif : _____ <li style="padding-left: 20px;">Valeur marchande : _____ \$ • Type d'actif : _____ <li style="padding-left: 20px;">Valeur marchande : _____ \$ • Type d'actif : _____ <li style="padding-left: 20px;">Valeur marchande : _____ \$ • Type d'actif : _____ <li style="padding-left: 20px;">Valeur marchande : _____ \$ <p>Total de l'actif : _____ \$</p>	<p>Prêt hypothécaire / Loyer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solde du prêt hypothécaire : _____ \$ • Versement mensuel (prêt hypothécaire ou loyer) : _____ \$ (1) <p>Prêts personnels (meubles, appareils électroniques, divers)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solde : _____ \$ • Versement mensuel : _____ \$ (2) <p>Marge de crédit ou prêt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solde : _____ \$ • Versement mensuel ou 5 % de la limite autorisée (montant le plus élevé des deux) : _____ \$ (3) <p>Prêt ou location automobile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solde : _____ \$ • Versement mensuel : _____ \$ (4) <p>Cartes de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solde : _____ \$ • Versement mensuel ou 5 % de la limite autorisée (le plus élevé des deux) : _____ \$ (5) <p>Autres obligations financières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solde : _____ \$ • Versement mensuel : _____ \$ (6)

Total du passif (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) = _____ \$ (B)

Montant mensuel disponible pour le remboursement du prêt REER (A) - (B) = _____ \$⁽¹⁾ (C)

⁽¹⁾ Pour que le prêt soit consenti, ce montant doit être suffisant pour couvrir le montant du versement mensuel déterminé à la rubrique « Paiements » de la section « Encadré informatif » de la partie 3.

D- RENSEIGNEMENTS SUR L'INVESTISSEMENT

Numéro du Compte enregistré auquel le prêt sera crédité :

Numéro de compte REER : _____ Investia FundEX iAVM iA Clarington

Partie 3 (suite)

Période d'amortissement	Tout changement de Taux d'intérêt peut avoir une incidence sur la période d'amortissement du prêt. Si le Taux d'intérêt ne varie pas et que vous vous conformez aux conditions du Contrat de prêt, la période d'amortissement du prêt est alors la même que la durée du prêt.
Privilège de remboursement anticipé	Vous pouvez en tout temps rembourser la totalité ou une partie de votre prêt sans pénalité.
Frais pour remboursement anticipé	s. o.
Assurance en cas de défaut de paiement	s. o.
Autres frais	<p>Ce qui suit est une liste des frais actuels appliqués par la Société, lorsque cela est autorisé par la loi. Ces frais peuvent changer de temps à autre sans préavis.</p> <ul style="list-style-type: none">• Chaque chèque ou prélèvement autorisé par chèque (PAC) refusé : 25 \$• Duplicata du Contrat de prêt : 50 \$• Relevé indiquant toutes les transactions au titre du Contrat de prêt : 50 \$/heure (1 heure minimum)• Modifications au Contrat de prêt à la suite d'une séparation ou d'un divorce : 50 \$• Annulation du Contrat de prêt dans les soixante (60) jours suivant son émission : 50 \$

Partie 3 (suite)

B- DÉCLARATION INITIALE

Montant de capital total (maximum de 50 000 \$ si l'Emprunteur se qualifie) : le Montant de capital total comprend le montant du prêt REER que vous demandez à l'aide de la présente demande de prêt et tout solde dû⁽¹⁾ d'un prêt REER existant, s'il y a lieu. Le Montant de capital total est indiqué à la ligne (C) de la rubrique « Capital » de l'« Encadré informatif ».

⁽¹⁾ **Tout solde dû d'un prêt REER existant inscrit à la ligne (B) de la rubrique « Capital » de l'« Encadré informatif » devient partie intégrante du Montant de capital total et sera maintenant régi par les conditions du présent Contrat de prêt.**

Taux d'intérêt annuel : Le Taux d'intérêt annuel applicable au Montant de capital total est égal au Taux préférentiel plus l'incrément qui est établi selon l'échelle des taux (connue sous le nom « Grille des taux des prêts REER » disponible au *iafiducie.ca*) en vigueur à la date de signature de la présente demande de prêt. L'incrément est fondé sur le Montant de capital total (qui comprend le montant du prêt REER que vous demandez à l'aide de la présente demande et tout solde dû d'un prêt REER existant) et sur la durée de remboursement que vous avez choisie telle qu'indiquée dans l'« Encadré informatif ».

Le Taux d'intérêt change chaque fois que le Taux préférentiel fluctue. Tout changement dans le Taux d'intérêt peut avoir une incidence sur la période d'amortissement du prêt.

L'intérêt est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Solde dû sur le Montant du prêt à la dernière capitalisation de l'intérêt} \times (\text{nombre de jours écoulés depuis la dernière capitalisation}/365) \times \text{Taux d'intérêt alors en vigueur}$$

L'intérêt est calculé quotidiennement et est ajouté au Montant du prêt à la fin du mois.

La Société se réserve le droit de modifier la limite maximale de prêt et le Taux d'intérêt en tout temps, sans préavis, sous réserve des lois applicables.

Durée : La durée du prêt est indiquée dans l'« Encadré informatif ».

Date des débours : Suivant l'acceptation de la présente demande de prêt électronique par la Société, le montant du présent prêt REER sera avancé et investi au ou aux Comptes enregistrés.

Paiements :

a) Le **montant du versement** est indiqué dans l'« Encadré informatif ».

Le montant du versement mensuel peut varier à la hausse ou à la baisse si le solde dû du prêt REER existant diffère du montant indiqué dans l'« Encadré informatif ».

b) Le total de tous les versements mensuels est égal à : _____ \$ **(A)**

[montant du versement mensuel X nombre de mois choisi à titre de durée de remboursement dans l'« Encadré informatif »].

c) Le total des frais d'intérêts pour toute la durée du prêt est égal à : _____ \$

[total de tous les versements mensuels (ligne **(A)** ci-dessus) moins le Montant de capital total].

d) Primes d'assurance et frais autres que les frais d'intérêts pour toute la durée du prêt : s. o.

e) Le nombre total de versements mensuels est fonction de la durée de remboursement que vous avez choisie dans l'« Encadré informatif ».

f) Le premier versement est prévu le

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

. La date du dernier versement dépend de la durée de remboursement que vous avez choisie.

Si une fréquence de remboursement autre que mensuelle est choisie, le montant de versement mensuel et le total de tous les versements mensuels seront ajustés proportionnellement.

Les versements sont d'abord affectés aux sommes en souffrance, puis au paiement des intérêts courus et, finalement, au paiement du solde dû sur le Montant de capital total du prêt.

En raison de changements possibles au Taux préférentiel après la signature de la demande de prêt, le montant du versement mensuel, le total de tous les versements mensuels et le total des frais d'intérêts pour toute la durée du prêt peuvent varier et la période d'amortissement peut différer de la durée de remboursement. Le montant du versement mensuel, le total de tous les versements mensuels et le total des frais d'intérêts pour toute la durée du prêt reposent sur des hypothèses et des évaluations raisonnables à la date de signature de la demande de prêt.

Les versements sont payables au siège social de la Société, situé au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3, ou à l'un de ses bureaux.

OPTION 120

Je choisis l'option 120. Si cette case est cochée, le prêt sera avancé à la Date de prise d'effet du présent Contrat de prêt et la durée de remboursement débutera cent vingt (120) jours suivant la Date de prise d'effet. **L'intérêt courra pendant cette période.**

Frais en cas de défaut de paiement : Si l'Emprunteur ne parvient pas à se conformer aux obligations prévues au Contrat de prêt, la Société peut imposer, outre les intérêts, des frais afin de recouvrer les dépenses raisonnablement engagées pour :

a) les frais juridiques nécessaires pour recouvrer ou tenter de recouvrer la somme due;

b) les frais pour réaliser la sûreté ou la protéger, y compris les frais juridiques; et

c) les frais assumés par la Société en raison d'un paiement refusé.

SIGNATURES ET DOCUMENTS REQUIS

Les documents suivants doivent être soumis avec cette demande et Contrat de prêt REER :

Documents	Requis
Formulaire de signatures – prêt REER signé (TF11-1)	Document original obligatoire
Spécimen de chèque si l'Emprunteur n'est pas déjà inscrit à l'entente de prélèvements autorisés par chèque (PAC)	Document original obligatoire
Preuve de revenu	– Sur demande – Obligatoire pour les demandes de plus de 25 000 \$
Dernier avis de cotisation fédérale (Validation des cotisations inutilisées)	– Sur demande – Obligatoire pour les demandes de plus de 25 000 \$

NOTE ADMINISTRATIVE

- L'entrée en vigueur du Contrat de prêt est assujettie à l'approbation de la demande de prêt électronique par la Société. L'approbation de la demande de prêt est conditionnelle à la réception par la Société de tout chèque, de tout formulaire et de toute information requis. Si l'information fournie n'est pas valide ou si la transaction saisie ne correspond pas à l'information devant s'y rattacher, l'utilisateur qui a saisi la transaction devra assumer toute perte relative à la correction de cette dernière.
- Le personnel administratif se réserve le droit d'annuler toute transaction qui ne correspond pas aux règles administratives courantes de la Société.